



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives**

### **Déclaration de la Congrégation internationale des Sœurs de la Présentation de Marie, organisation non gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2011/1.



## Déclaration

1. L'avancement des femmes et des filles est l'un des domaines dont s'occupe la Congrégation internationale des Sœurs de la Présentation de Marie dans 22 pays, du Sud comme du Nord. Le thème principal de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme étant l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des fillettes, l'une des conclusions concertées adoptées par la Commission à sa cinquante-et-unième session<sup>1</sup>, la présente déclaration donne les résultats des discussions de groupe auxquelles ont participé plus de 400 femmes et filles en Australie, en Inde, au Pérou et en Zambie. Cette déclaration décrit des pratiques efficaces et les lacunes de la mise en œuvre dans le cadre des conclusions concertées, tant dans les villes que dans les villages, et présente certaines des recommandations formulées par les femmes et les filles.

### Pratiques efficaces

2. Des efforts considérables ont été déployés pour atteindre l'objectif de l'élimination des inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, en rendant l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous. Des incitations telles que l'introduction d'un système de repas dans les écoles offrant un déjeuner gratuit aux élèves tous les jours ouvrables dans l'espoir de les protéger de la faim et de la malnutrition, l'augmentation des inscriptions et de la participation scolaires, l'amélioration des relations sociales entre enfants de tous les milieux afin de réduire la discrimination, un environnement scolaire sûr et favorable pour les filles et l'offre d'emplois aux femmes, leur ouvrent ainsi la voie à l'émancipation économique et sociale. Des conditions propices à la poursuite de leur éducation sont aussi assurées aux filles enceintes.

3. L'établissement de budgets tenant compte de la distinction homme-femme et axés particulièrement sur les problèmes des fillettes a fait l'objet d'une grande attention dans les domaines suivants : amélioration des infrastructures scolaires, contrôles médicaux réguliers, réduction des différences de caractère sexuel au niveau de l'alphabétisation et des salaires, programmes de transfert d'espèces pour l'enregistrement des fillettes, vaccinations, inscriptions et fidélisation scolaires et respect de l'âge minimum pour le mariage. Des bourses sont à disposition pour l'enseignement tertiaire. Certains des autres programmes envisagés dans le cadre de la budgétisation tenant compte de la distinction homme-femme portent sur les « écoles passerelles » qui offrent une éducation de qualité aux fillettes, en particulier aux enfants des rues, aux enfants qui travaillent et aux enfants des travailleuses du sexe; des programmes de nutrition pour les migrantes saisonnières; des campagnes de sensibilisation pour donner une éducation et une formation sur les questions de genre; l'enregistrement obligatoire des grossesses et des naissances; des bons de caisse pour les filles nées et enregistrées dans une famille vivant au-dessous du seuil de pauvreté afin d'apporter une aide financière à la famille au moment du mariage de la fille.

4. Des lois relatives au travail des enfants sous toutes ses formes, au mariage des enfants, à l'exploitation sexuelle, à la détermination du sexe et à la traite ont été promulguées. Des bureaux ont été créés pour faire avancer la cause des femmes.

---

<sup>1</sup> *Comptes rendus officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 7 (E/2007/27), chap. I, sect. A.*

5. La création de conditions favorables à la participation des filles à la prise de décisions ayant des répercussions sur leurs conditions de vie fait également partie des pratiques efficaces. Les Parlements d'enfants réunissent de petits groupes de garçons et de filles au niveau du quartier, ce qui améliore l'égalité des sexes et crée de meilleures conditions de vie pour tous.

#### **Lacunes dans la mise en œuvre**

6. Selon le *Rapport sur le développement humain pour 2010* du Programme des Nations Unies pour le développement, les désavantages que connaissent les femmes et les filles sont une source majeure d'inégalité et, trop souvent, elles font l'objet de discrimination dans les domaines de la santé, de l'éducation et sur le marché du travail avec des conséquences négatives pour leurs libertés. Ce rapport souligne également le fait que l'inégalité entre les sexes varie considérablement d'un pays à l'autre. Le *Rapport de 2010 sur la traite des personnes*, publié récemment par le Département d'État américain, insiste sur le fait que la traite est un phénomène fluide qui répond aux demandes du marché, au manque de rigueur des lois et des sanctions et aux disparités de l'économie et du développement; il affirme également que le nombre de personnes faisant l'objet de la traite pour le travail forcé est plus élevé que pour le commerce du sexe.

7. Notre organisation est au courant des nombreux cas de femmes et de filles qui luttent, relatés par Nicholas D. Kristof et Sheryl WuDunn (du Mouvement Half the Sky). Les cas suivants ont été rapportés par des femmes et des filles lors des discussions de groupe. Ils ne représentent que la pointe de l'iceberg des luttes menées par les femmes et les filles dans le monde. Ils mettent en évidence le fossé qui existe entre les engagements pris dans les conclusions concertées sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des fillettes et le respect de ces engagements :

- Un travail est promis à Lima, 16 ans; l'employeur abuse d'elle sexuellement et menace de la tuer si elle en parle à d'autres; la jeune fille est ensuite tombée malade et est morte;
- Doris, une adolescente de 12 ans, a été obligée de se livrer au travail forcé par la misère de son foyer; elle a été renvoyée lorsqu'elle a signalé que son employeur abusait d'elle sexuellement;
- Dans des écoles, des professeurs promettent à des filles de leur communiquer les questions avant les examens si elles se laissent abuser sexuellement par eux;
- Des offres d'emploi dans d'autres pays sont faites à des femmes et des filles qui sont ensuite forcées de se prostituer dans des bordels;
- Les filles qui se prostituent sont exploitées par des criminels d'autres pays à des fins pornographiques, les obligeant même à avoir des relations sexuelles avec des chiens;
- Des familles exigent de leurs filles qu'elles aient plusieurs emplois, par exemple vendre des produits au marché et travailler comme domestiques pour un salaire minimum;

- Pour beaucoup de filles, le fait de pratiquer le commerce du sexe n'est pas un choix; c'est un moyen de gagner de l'argent pour payer leurs frais de scolarité, satisfaire leurs besoins essentiels et aider leurs familles;
- Les patients ayant besoin de soins médicaux dans les hôpitaux sont censés fournir eux-mêmes l'essentiel comme draps de lit, oreillers, couvertures, aiguilles, gants, seaux, argent pour payer les médicaments.

8. Les discussions de groupe ont également mis en lumière le fait que, si les groupes de pression des pays développés insistent auprès des gouvernements pour des problèmes de traite et d'égalité des chances pour les femmes et les filles, des ateliers exploitent les groupes de migrants, en particulier les femmes et les filles, pour produire des biens à bas prix et que l'industrie du sexe peut cacher l'existence de femmes victimes de la traite. Les filles qui vivent dans des zones rurales ou éloignées sont plus défavorisées et vulnérables à la violence domestique et à l'exploitation sexuelle.

9. La cinquante-et-unième session de la Commission de la condition de la femme a encouragé le Comité des droits de l'enfant et le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que tous les organes de traité sur les droits de l'homme, à inviter les États Parties à veiller à ce que leurs rapports traitent explicitement la situation des fillettes. La Commission a également demandé aux équipes de pays des Nations Unies de renforcer leurs activités de sensibilisation au niveau national et leurs capacités techniques afin de s'attaquer à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des fillettes. En dépit de tous ces efforts, les histoires racontées par les filles durant les discussions de groupe nous montrent l'immensité des lacunes qui existent au niveau de la mise en œuvre.

### **Recommandations**

10. Notre organisation recommande donc que les gouvernements et la communauté internationale :

- Créent des conditions favorables à la promotion de la participation des filles à l'échelon mondial sur la base de l'égalité des droits et des opportunités afin de réduire les inégalités entre les sexes;
- Accordent leur attention aux multiples dimensions de la pauvreté lorsqu'ils investissent dans des politiques et des programmes destinés aux filles. Dans la publication du Département des affaires économiques et sociales intitulée *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2010 : repenser la pauvreté*, il est dit que la pauvreté prive l'individu de sa capacité de vivre dans la dignité comme un être humain libre ayant pleinement la possibilité d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé dans la vie;
- Collaborent avec les organisations de la société civile pour accélérer le progrès dans la voie de l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des fillettes et de leur autonomisation;
- Donnent mandat à l'entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de veiller au respect des instruments juridiques existants en faveur des filles.

Le thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, les sciences et la technologie, y compris pour la promotion de l'accès égalitaire des femmes au plein emploi et au travail décent » et la création de la nouvelle entité ONU-Femmes représentent une source d'espoir réel de progrès plus importants.

---